

De quel nom pourrait-on qualifier la conduite des ministres qui poussaient Maximilien dans la voie où il s'était si malheureusement engagé? N'était-ce pas folie, alors que tout l'édifice impérial reposait, dans un équilibre très instable d'ailleurs, sur les baïonnettes de nos soldats, d'attaquer sourdement leur chef et de se livrer contre eux à des taquineries mesquines? Pour finir par un trait plaisant, n'avait-on pas imaginé, dans le programme des fêtes de septembre, de qualifier l'armée française d'*armée auxiliaire*?

CHAPITRE XV

Mission Langlais. — Accueil fait par le gouvernement mexicain. — Inquiétude des esprits. — Quiétude de Maximilien. — Allocution de l'Empereur à la fête de l'Indépendance. — Les petits-fils d'Iturbide. — Adoption projetée. — Nouvelles militaires. — Juarez quitte le territoire mexicain. — Proclamation de l'Empereur (2 octobre). — Décret du 3 octobre 1865. — Approbation du maréchal Bazaine. — Exécution des généraux Arteaga et Salazar. — Maximilien regrette ces mesures. — Continuation des mauvais procédés du gouvernement mexicain. — Lettre du Maréchal au ministre de la Guerre. — Indécisions de l'Empereur. — Sa lettre à Napoléon III (20 octobre). — Les *Peones*. — Décret du 1^{er} novembre.

Le gouvernement français avait offert à Maximilien de lui envoyer des hommes compétents et habiles destinés à organiser les divers services de l'administration. Pour les finances, le premier chargé de cette mission fut M. Corta, député au Corps législatif, qui arriva au Mexique vers le commencement de l'année 1864. Il n'y resta pas longtemps, et revint en France quelques mois après. Ce court séjour parut lui suffire pour apprécier les richesses du Mexique : il en fut littéralement ébloui, et il communiqua à ses col-

lègues son enthousiasme dans les séances du 9 et 10 avril 1865, quelques jours avant la souscription du second emprunt, au succès duquel sa harangue ne nuisit point. Il avait été remplacé par M. Bonnefons; mais celui-ci, très éprouvé par le climat, tomba malade, ne put s'occuper de rien, et fut contraint de rentrer promptement en France. On lui choisit pour successeur M. Langlais, conseiller d'État, dont le ministre des Finances annonçait au maréchal la venue en ces termes :

Chargé par l'Empereur Maximilien de trouver à son gouvernement un ministre des Finances, nous nous estimons heureux d'avoir décidé M. Langlais à accepter cette difficile mission, qu'il est propre à remplir à cause de son expérience politique, de son tact et de ses connaissances spéciales.

Lorsque nous avons été informés *des hésitations qu'avait éprouvées l'Empereur Maximilien*, l'Empereur Napoléon, consulté, voulut que M. Langlais ignorât cette circonstance, qui aurait pu ébranler sa résolution ou affaiblir sa foi dans le succès : nous l'avons donc tenue secrète, et vous jugerez comme nous qu'il est bon qu'elle ne soit pas connue de M. Langlais : l'Empereur Napoléon a d'ailleurs écrit à S. M. l'Empereur du Mexique...

M. Langlais ne mettait pas pour rien ses capacités au service du gouvernement mexicain : une indemnité de départ de 50 000 francs lui était allouée; son traitement annuel devait être de 100 000 francs, et, au bout de trois ans de séjour, on devait lui donner en sus une somme de 200 000 francs. Ce n'est pas tout : si des raisons de santé ou autres forçaient

M. Langlais à rentrer en France avant cette époque, une part proportionnelle de cette somme lui serait acquise.

Maximilien était encore plus irrésolu que ne le disait la lettre de M. Fould. Un journal français ayant parlé de M. Langlais comme du futur ministre des Finances, l'Empereur fit insérer un article rectificatif dans le *Journal officiel*; protestant contre cette idée : « De telles affaires ne se règlent pas, ne peuvent se régler de l'autre côté de l'Océan ».

Vingt-quatre heures ne s'étaient pas écoulées depuis cette manifestation d'indépendance, que Maximilien, réunissant à sa table quatre-vingts officiers supérieurs de l'armée française, à l'occasion de la fête de Napoléon III, portait un toast « au grand Souverain protecteur du Mexique ».

Puis il se hâtait de convoquer à diverses reprises son conseil des ministres, lequel prenait des résolutions sur tous les points financiers qui en étaient susceptibles, comme pour réduire à rien par avance la mission qu'aurait à remplir M. Langlais. Et néanmoins, quelques semaines plus tard, l'Empereur signait ce singulier décret :

Désirant donner à M. le conseiller d'État Langlais une preuve de notre haute considération et utiliser ses profondes connaissances administratives et financières au bénéfice de l'organisation complète et définitive des divers départements ministériels de notre gouvernement, nous soumettrons à son examen, pour qu'il donne son opinion, ou pour leur révision, ceux des projets de loi élaborés par nos mi-

nistres, ou proposés par notre conseil d'État, et dont l'importance nous paraîtra nécessiter de nouvelles investigations, telles que l'organisation financière, les recettes et dépenses, banques, crédits mobiliers et immobiliers, organisation judiciaire, révision des codes, et organisation administrative, préfectures, municipalités, etc., etc., traités internationaux, de commerce, postes, concordats, etc., etc., conventions relatives aux réclamations et indemnités, etc., etc..

M. Langlais, ayant une situation analogue à celle de ministre sans portefeuille, pourra assister, *quand l'Empereur l'ordonnera*, aux Conseils des ministres, pour discuter et donner sa manière de voir sur toutes les questions que nous soumettrons à son examen.

Il jouira de la solde et des indemnités qui ont été convenues entre le gouvernement français et lui avant son départ de France.

Donné au palais de Mexico, le 30 septembre 1865.

MAXIMILIEN.

C'était trop beau : on accablait M. Langlais sous la confiance illimitée qu'on lui témoignait. La vie d'un homme d'État n'aurait pas suffi pour mener à bonne fin le quart de ces projets : aussi le maréchal, avec sa finesse ordinaire, se demanda si le ministre mexicain qui avait rédigé ou suggéré le décret impérial réglant les attributions de ce ministre sans titre et sans portefeuille l'avait établi sérieusement, comme pouvant être mis à exécution, ou comme un épouvantail destiné à faire reculer M. Langlais. Point n'est besoin de dire pour quelle opinion il penchait.

Si telle était la pensée de l'Empereur et de son entourage, on conviendra que c'était payer fort cher une bien mesquine satisfaction. Disons d'ailleurs, dès

maintenant, que la mission de M. Langlais prit fin bientôt : le conseiller d'État mourut subitement, quelques mois après son arrivée, sans avoir pu donner toute la mesure de ses capacités¹.

Une pareille politique de la part du gouvernement mexicain n'était point faite pour diminuer l'inquiétude des esprits : Juarez s'en rendait compte, et venait de lancer encore une proclamation ; enfin de nouveaux ennemis de l'empire s'organisaient, formaient une vaste association sous le nom de *Défenseurs de la doctrine Monroë*, et ne reculaient point devant l'idée de faire absorber le Mexique par les États-Unis.

Seul ou presque seul dans son empire, Maximilien ne partageait pas les préoccupations que causait à de plus clairvoyants cet état de choses. Il lui suffisait, pour oublier les ennuis du gouvernement, de quitter son palais de Mexico, et, une fois en voyage, il se trouvait heureux. C'est ainsi qu'il fit à cette époque une excursion du côté de Tulancingo. Comme de coutume, il en rapporta l'idée de quelques décrets : par l'un, il ordonnait la création de colonies civiles et militaires, accompagnées de fortins, sur la ligne de Mexico à Vera-

1. Malgré la brièveté de son passage aux affaires, M. Langlais sut conquérir le respect même des ennemis de l'empire. Voici l'appréciation élogieuse portée sur lui dans l'opuscule : *Révélation sur l'occupation française au Mexique au point de vue financier* : « M. Langlais présente une exception parmi les commissaires. Homme capable et sévère, à peine arrivé à Mexico, il comprit la valeur du temps que l'on avait perdu, les sommes que l'on avait gaspillées, et que le scandale avait pris une large part aux affaires ».

Cruz ; par un autre, il ouvrait le Mexique aux émigrés de toutes les nations.

Le 16 septembre, il fêta l'anniversaire de l'Indépendance et prononça une allocution empreinte de cette bonté qui chez lui n'était pas douteuse, mais où certains passages contrastaient singulièrement avec la situation :

...Ce que je fais, tout vrai Mexicain doit le faire : il doit extirper de son cœur les rancunes passées, il doit ensevelir les haines de parti et ne vivre que pour le bonheur et l'avenir de notre beau pays. Unis dans ces sentiments et suivant ensemble le chemin que nous trace le devoir, nous serons forts et nous ferons triompher les principes qui sont le but de nos travaux...

L'Empereur profita de cette occasion pour faire connaître un projet formé depuis quelque temps dans son esprit et réalisé depuis huit jours. N'ayant pas d'enfant et désespérant d'en avoir jamais, il s'était chargé de pourvoir aux frais d'éducation et d'entretien des petits-fils d'Iturbide, cet empereur d'un jour, fusillé en 1824. Il pensait les adopter ensuite, et laisser à l'un d'eux l'héritage de sa couronne.

Les acclamations qui l'accueillaient à Mexico ou dans les contrées environnantes lui faisaient illusion sur les sentiments des populations : il lui paraissait si naturel d'être aimé, à lui qui aimait vraiment ses nouveaux sujets et qui s'imaginait de la meilleure foi du monde avoir déjà tant fait pour leur bonheur par toutes les mesures qu'il avait décrétées et qu'il croyait exécutées ! Une nouvelle qui lui parvint le 30 sep-

tembre le confirma dans sa pensée optimiste : Juarez venait de quitter le territoire mexicain ; il avait franchi la frontière des États-Unis, se dirigeait sur Mesilla, et de là sur Santa-Fé, avec deux de ses ministres, Ruiz et Prieto, et le président de la Cour suprême, Gonzalès Ortega.

Ce départ, lui sembla-t-il, mettait fin à toute résistance : l'empire pouvait désormais être reconnu par les puissances, à commencer par les plus voisines. Dans sa joie, il adressa à la nation mexicaine une proclamation qui débutait par un éloge de Juarez, assurément mérité, mais qui, sous la plume de l'Empereur, parut ou une faiblesse ou une naïveté : une faiblesse, s'il avouait par là avoir douté de sa cause jusqu'à ce moment ; une naïveté, s'il espérait séduire par quelques mots louangeurs un ennemi irréconciliable.

Au reste, ce manifeste est trop important pour n'être pas reproduit ici :

Mexicains,

La cause soutenue *avec tant de courage et de constance* par D. Benito Juarez avait déjà succombé, non seulement devant la volonté nationale, mais devant la loi même que ce chef invoquait à l'appui de ses titres. Aujourd'hui, cette cause, dégénérée en faction, est restée abandonnée par le fait de la sortie de son chef du territoire de la patrie.

Le gouvernement national a été longtemps indulgent, et il a prodigué les actes de clémence pour laisser aux hommes égarés, à ceux qui ne connaissaient pas l'état des choses, la possibilité de s'unir à la majorité de la nation et de rentrer dans le chemin du devoir. Il a obtenu le résultat désiré : les hommes honorables se sont groupés autour de

son drapeau et ont accepté les principes justes et libéraux qui guident sa politique. Le désordre n'est plus entretenu que par quelques chefs, égarés par des passions qui n'ont rien de patriotique, et par une soldatesque sans frein, qui reste toujours comme le dernier et triste vestige des guerres civiles. Dorénavant la lutte sera entre les hommes honorables de la nation et les bandes de malfaiteurs et de brigands.

Le temps de l'indulgence est passé : elle ne servirait plus qu'au despotisme des bandes, à ceux qui incendient les villages, à ceux qui volent et assassinent les citoyens pacifiques, de malheureux vieillards et des femmes sans défense. Le gouvernement, fort de son pouvoir, sera désormais inflexible dans le châtement : ainsi l'exigent les droits de la civilisation, le respect de l'humanité et les exigences de la morale.

MAXIMILIEN.

Puis un décret suivait, daté du 3 octobre, et contresigné par le Ministère entier, qui prononçait la peine de mort contre tous ceux qui seraient pris les armes à la main ou convaincus d'appartenir à une bande armée. La sentence devait être rendue par la cour martiale et exécutée dans les vingt-quatre heures, sans qu'aucun recours en grâce puisse être formulé ou admis. La cour martiale était remplacée par le chef de la troupe, lorsqu'il s'agissait de prisonniers faits dans une action de guerre.

Par le dernier article, amnistie pleine et entière était accordée à tous ceux qui feraient leur soumission avant le 15 novembre. — Cette date fut ensuite remplacée par celle du 1^{er} décembre.

Ces mesures de rigueur cadraient si peu avec l'atti-

tude du gouvernement impérial jusqu'alors, que l'opinion générale en attribua la paternité au maréchal Bazaine, bien que le Ministère eût contresigné le décret, et le Ministère ne passait point pour obéir docilement aux volontés du commandant en chef.

Depuis, les écrivains qui se sont occupés de cette question ont émis des avis contraires, les uns rejetant tout sur Maximilien, les autres sur le maréchal. La vérité n'est ni d'un côté ni de l'autre, et, comme on va le voir par des pièces authentiques, chacun d'eux a sa part de responsabilité.

Le décret a été rédigé d'abord par Maximilien, sur son initiative propre ; mais depuis longtemps la pensée d'une répression plus énergique lui était suggérée par le commandant en chef. Aussi celui-ci dit-il, dans son rapport au ministre de la Guerre : « L'Empereur, dont « le caractère paraît être essentiellement patient, a « voulu attendre que Juarez fût sorti du territoire « mexicain avant de promulguer cette loi. S. M. s'est « enfin décidée, *sur mes conseils*, à donner une preuve « de fermeté qui a fait un bon effet parmi les conser- « vateurs. »

Quant à la forme choisie par Maximilien, le maréchal Bazaine n'y fut pour rien, et ce n'est que dans la journée du 2 octobre qu'il fut appelé au palais, où l'Empereur lui donna lecture du décret, et le pria en même temps d'en assurer la stricte exécution. Le maréchal se borna à faire observer que le projet présentait une lacune : qu'il serait bon d'établir la responsabilité du propriétaire sur sa propriété, parce que, en

donnant asile aux bandes, il coopérait à leurs méfaits et entretenait cette guerre désastreuse. Sa proposition fut approuvée et devint l'article 10 du décret.

Le maréchal adressa alors aux commandants supérieurs une circulaire relative à son application. Dans sa pensée, la mesure était excellente, surtout parce qu'elle allait enlever à l'armée française l'odieux des mesures rigoureuses qu'elle avait dû employer contre ceux qui méconnaissaient l'Empire mexicain.

Elle lui inspirait les réflexions suivantes :

Ils (les conservateurs) espèrent y voir la fin de cette période d'indulgence qui a mis le pouvoir entre les mains du parti opposé. Les libéraux, de leur côté, espèrent peut-être, par cette concession, amener l'Empereur à leur en faire une à son tour.

V. Exc. remarquera en effet que S. M. a pris soin de faire signer la loi en question par tous les ministres qui forment son cabinet. Elle s'est même félicitée en cette occasion de la docilité de son conseil d'État et du bon vouloir de ses ministres. *Peut-être faut-il attribuer à cette condescendance le sens que j'exprimais plus haut.* Ce qui pourrait donner plus de poids encore à cette supposition c'est que, depuis quelques jours, le bruit court en ville que l'Empereur aurait reçu des lettres de Juarez et d'Arteaga offrant de faire leur soumission à l'empire, sous le prétexte que la lutte est inutile et que les principes de S. M. sont par le fait les mêmes que ceux qu'ils professent. *Mais, disent-ils, autant nous sommes disposés à aider l'union de tous les Mexicains, autant nous abhorrons l'étranger : c'est pourquoi la première condition de leur soumission serait la sortie immédiate de toutes les baïonnettes étrangères.*

Les lettres de Juarez et d'Arteaga étaient supposées,

et la nouvelle ne reposait sur aucun fondement. Par contre, la pensée prêtée aux ministres était fort vraisemblable : n'avaient-ils pas été heureux d'engager leur souverain, tandis que lui se réjouissait sans doute de les avoir compromis ?

Ce décret passe pour avoir joué un grand rôle dans la destinée de l'Empire mexicain aussi bien que dans le procès de Queretaro : on a voulu y voir un fait capital, une décision d'une gravité telle que le reste, à côté, parut pâle ou insignifiant. On comprend l'intérêt que les partis ont eu à juger de la sorte cette mesure exceptionnelle ; mais un examen sérieux fera bien vite apercevoir que tout cela n'est que du bruit, et que le grand effet produit l'a été surtout en paroles.

Sans doute, ç'a été une arme terrible que ce décret, lorsque Maximilien captif a comparu devant le conseil de guerre de Queretaro ; mais, ainsi qu'on le verra, ce conseil de guerre, par sa composition, par les instructions qu'il dut recevoir, fut institué plus pour condamner l'Empereur du Mexique que pour juger Maximilien. Le décret n'eût pas existé, rien n'eût été changé à la sentence. Il parut politique et, en même temps, d'une vengeance piquante de retourner cette arme contre celui qui l'avait forgée.

Le [sort de ceux que le décret visait n'en fut même pas modifié sensiblement. Des cours martiales fonctionnaient déjà ; déjà, des chefs de corps ou de contre-guérillas ripostaient aux fusillades des chefs de bandes et de guérillas par d'autres fusillades. Ce décret ne fut point le signal des exécutions som-